



MÉTROPOLE

GRAND

LYON

Budgétisation de transition écologique

Cadre méthodologique d'analyse d'impact des investissements

ANRT – 02 Juillet 2025

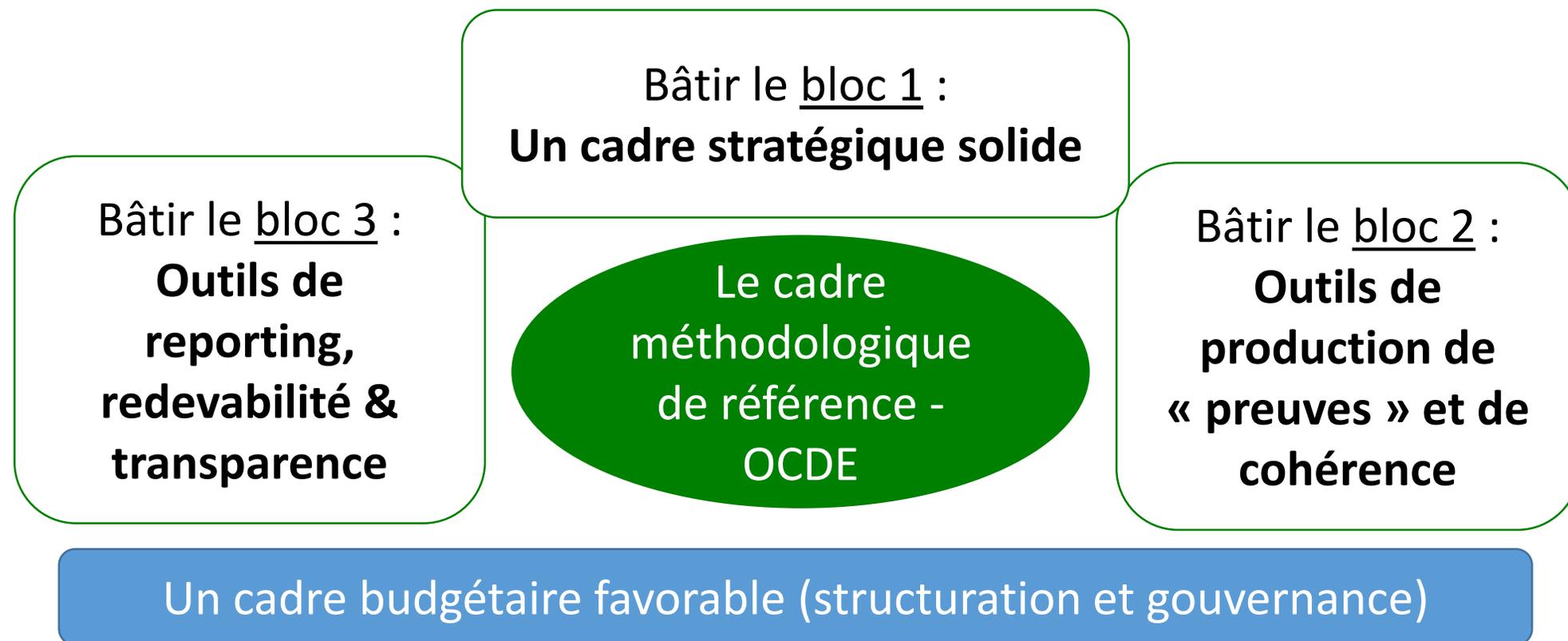
OCDE : Le « budget vert », quésaco ?

Renforcer les considérations climatiques et environnementales dans les outils d'évaluation [des infrastructures] et [du budget]-> Les outils budgétaires sont adaptés pour inclure des fonctionnalités supplémentaires

1. Aider à **identifier les mesures les plus efficaces** pour **atténuer les impacts du changement climatique**
2. Aider à évaluer les **véritables coûts et avantages des projets, programmes et politiques**
3. Aider à **intégrer les outils verts dans les processus décisionnels existants** pour garantir que les mesures vertes sont économiquement viables et socialement équitables.
4. Aider à **développer de nouveaux indicateurs** pour **mesurer les progrès et l'efficacité des politiques et programmes verts**

OCDE : Le « budget vert », quésaco ?

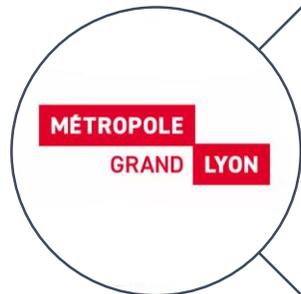
Green budgeting : Cadre de référence global



Métropole de Lyon : Le « budget vert », quésaco ?



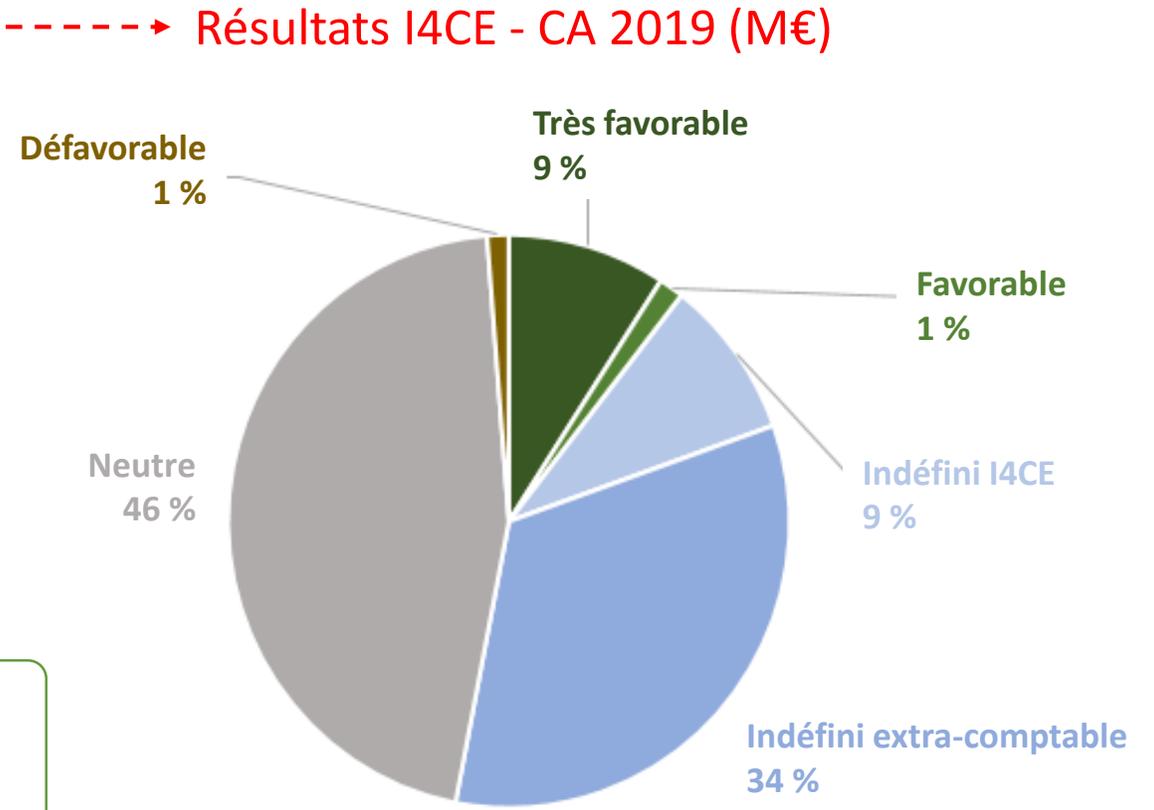
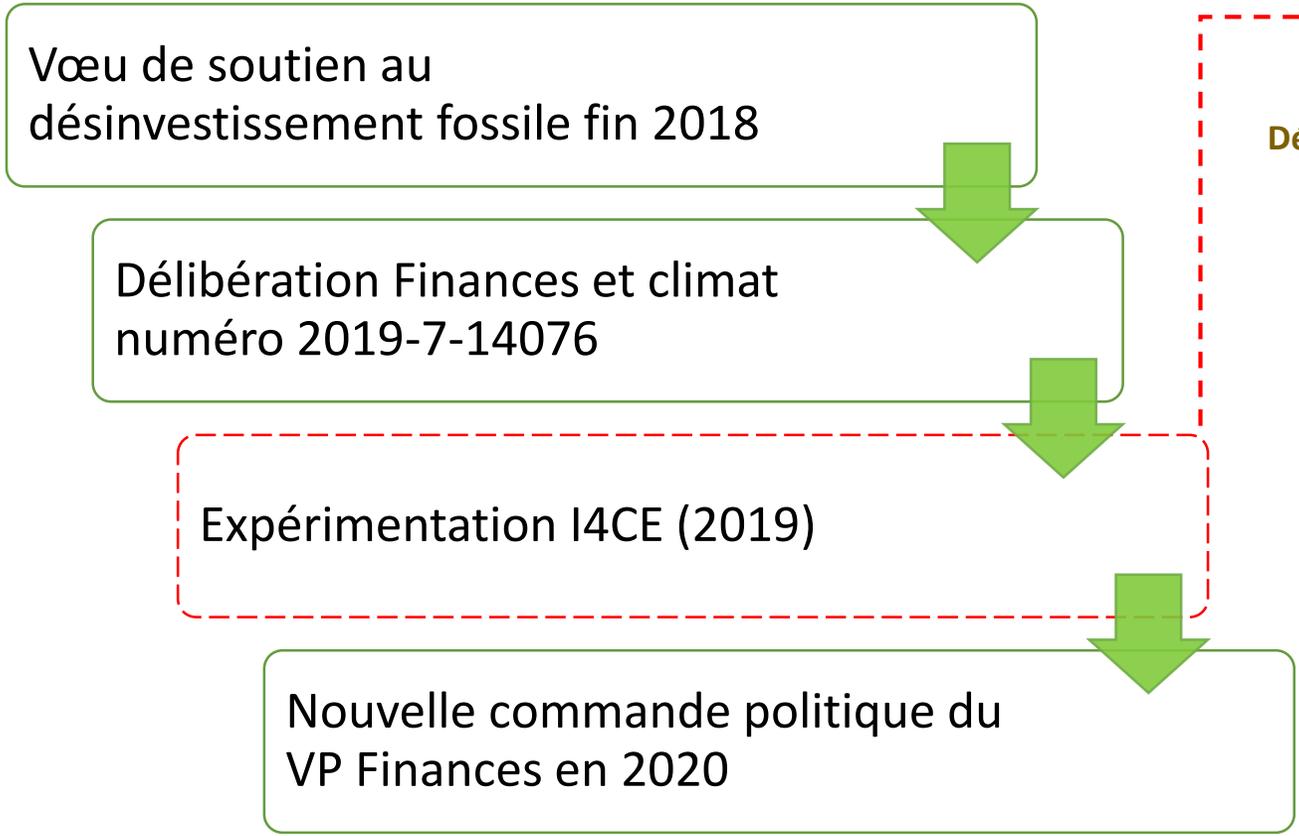
« Renforcer les considérations environnementales dans les outils d'évaluation des infrastructures et du budget »



Créer un cadre d'évaluation et d'analyse des investissements, pour en faire un **marqueur de l'impact de l'action publique métropolitaine sur les transitions écologiques.**

Finalité : Mieux aligner les politiques publiques et les orientations budgétaires de la collectivité sur la stratégie des transitions écologiques de la Métropole de Lyon.

Aux origines de la démarche...



Nouvelle commande politique



Analyse
multicritères

Aide à la décision

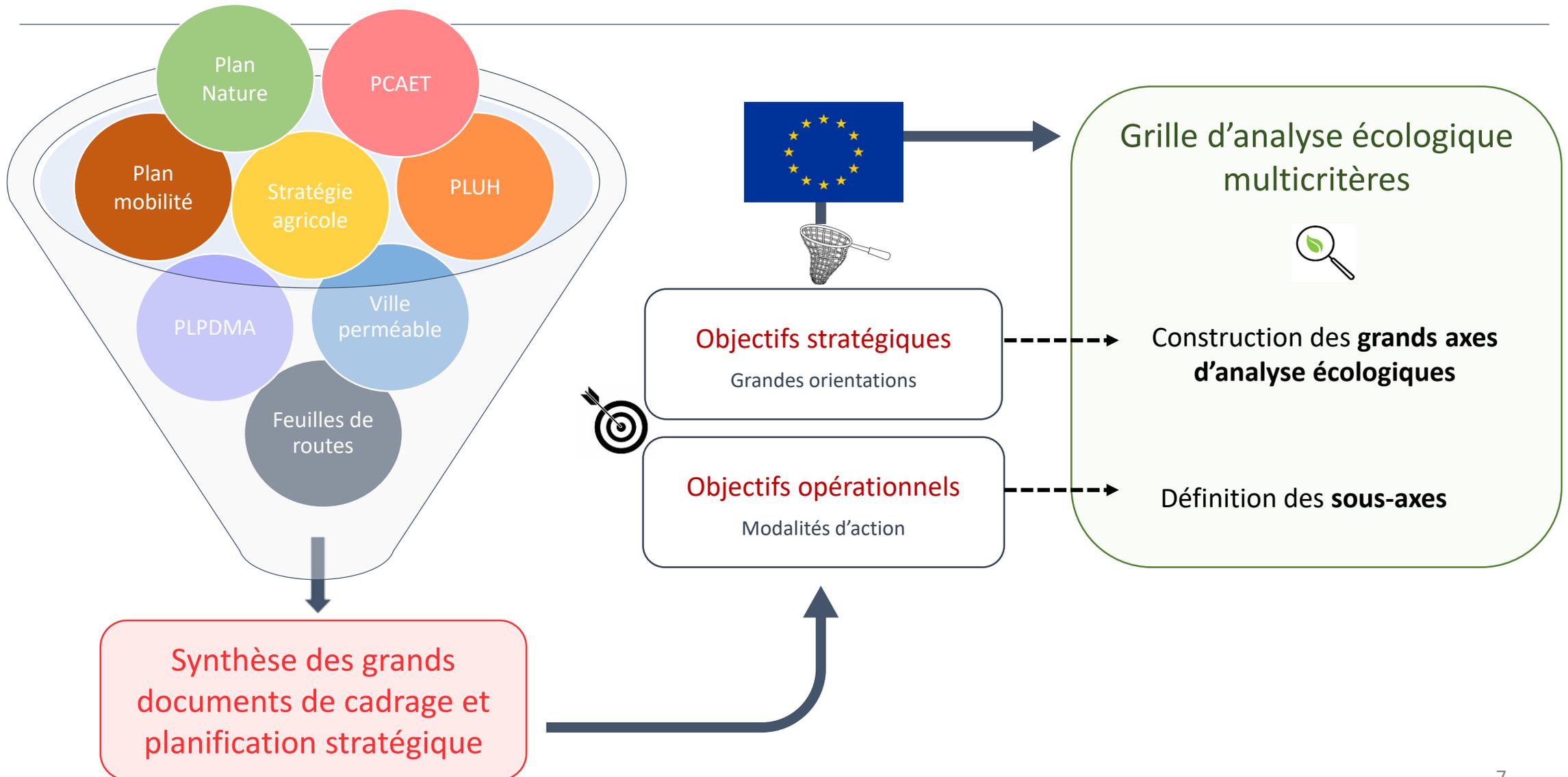


Déploiement
progressif et
itératif

Approche
collaborative



La stratégie comme point de départ de l'analyse



Déclinaison de la taxonomie verte européenne



-  Atténuation du changement climatique
-  Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
-  Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
-  Économie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques
-  Gestion de la ressource en eau
-  Lutte contre les pollution (air, eau, bruit...)

Lutte contre le changement climatique & Sobriété énergétique

AXE 1

Adaptation aux conséquences du changement climatique

AXE 2

Préservation de l'intégrité des écosystèmes

AXE 3

Sobriété et circularité ressources et matériaux

AXE 4

Dimensions transversales intégrées dans les 5 autres axes d'analyse écologiques métropolitains



Sensibilisation et accompagnement au changement

AXE 5



Les axes de transition écologique métropolitains



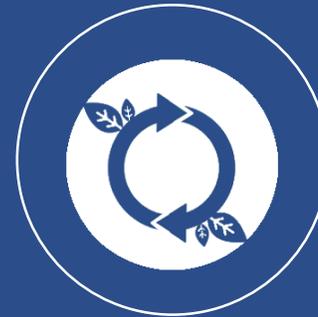
Lutte contre le
changement
climatique &
Sobriété
énergétique



Adaptation au
changement
climatique



Préservation de
l'intégrité des
écosystèmes



Sobriété et
circularité
ressources et
matériaux



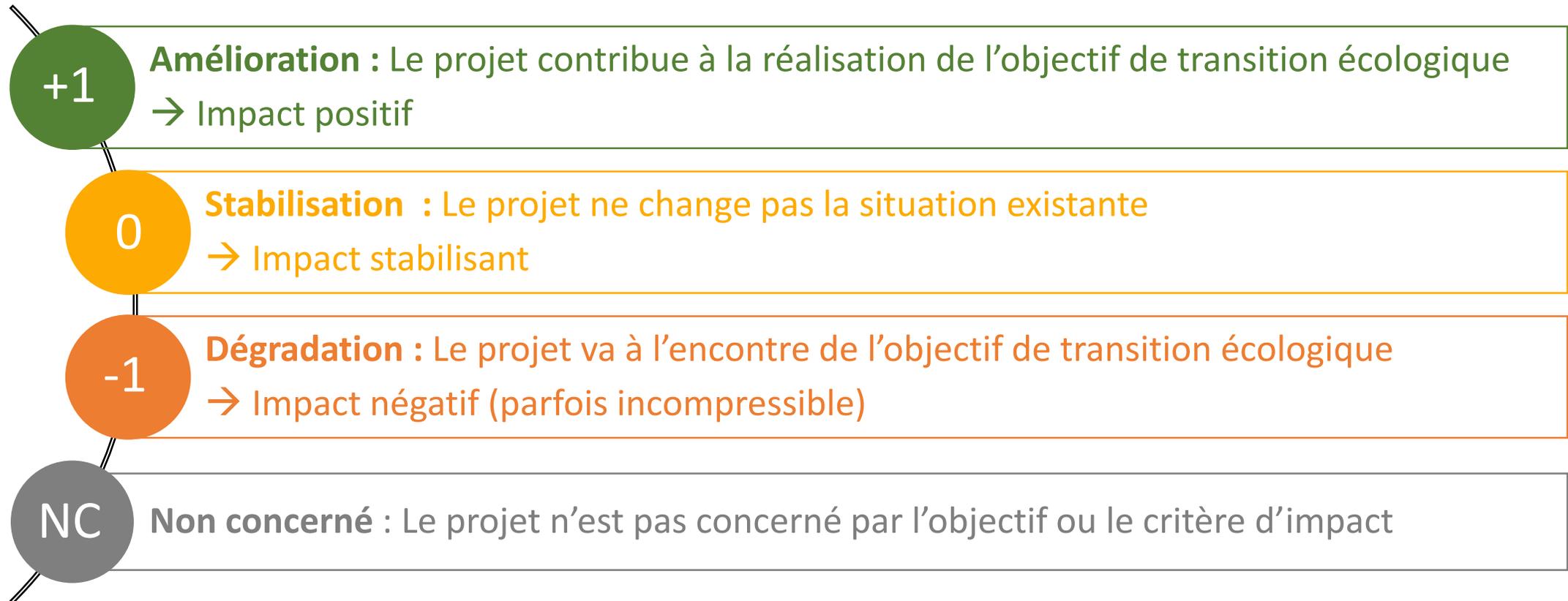
Sensibilisation et
accompagnement
au changement



 <p>Lutte contre le changement climatique et transition énergétique</p>	Lutte contre le changement climatique	<p>Diminution des GES (PCAET)</p> <p>Augmentation de la séquestration de carbone (PCAET)</p>
	Transition énergétique	<p>Diminution de la consommation énergétique finale (PACET)</p> <p>Augmentation de le part des ENR (PCAET)</p>
 <p>Adaptation au changement climatique et réduction des risques naturels et technologiques</p>	Réduction des risques naturels & technologiques (inondation, canicule...)	<p>Prévention/Réduction des risques technologiques et d'inondation (PPRT - Ville perméable)</p> <p>Développement d'îlots de fraîcheur par l'augmentation du couvert végétal (PLUH, Plan Nature)</p>
	Augmentation de la présence de la nature en ville	<p>Accès à des espaces de natures de proximité (Plan Nature)</p> <p>Maîtrise de l'étalement urbain (PLUH)</p>
 <p>Préservation de l'intégrité des écosystèmes</p>	Protection des espaces naturels et des continuités écologiques	<p>Restauration de la trame verte, bleue et noire (PLUH, Plan Nature)</p> <p>Lutte contre l'artificialisation des sols et la fragmentation des espaces naturels et agricoles (Plan Nature)</p> <p>Désimperméabilisation des sols (Ville perméable)</p>
	Lutte contre les pollutions	<p>Qualité de l'air pour tous les polluants prioritaires (PCAET)</p> <p>Qualité de l'eau pour tous les polluants prioritaires (Ville perméable)</p> <p>Qualité des sols pour tous les polluants prioritaires (FDR Aménagement)</p>
 <p>Sobriété et circularité ressources et matériaux</p>	Préservation des ressources naturelles	<p>Développement urbain économe et sobre en ressources et matériaux (PLUH, FDR Aménagement)</p> <p>Abaissement de l'empreinte matérielle du territoire (FDR Transformation économique)</p> <p>Consommation sobre et équilibrée de la ressource en eau (FDR Eau & Assainissement)</p>
	Diminution des déchets du territoire	<p>Recours prioritaire au recyclage / réemploi (PLPDMA)</p> <p>Développement du tri à la source des biodéchets (PLPDMA)</p>
 <p>Sensibilisation et accompagnement au changement</p>	Accompagnement de tous les habitants vers des bonnes pratiques écologiques	<p>Éducation des publics aux enjeux de la transition écologique (PATR, ENS)</p> <p>Soutien et promotion des comportements écologiquement vertueux (Transversal)</p>
	Accompagnement des structures vers des modes productifs écologiques et résilients	<p>Soutien aux initiatives locales du territoire (ENS)</p> <p>Transformation de l'économie vers des modèles intégrant la transition écologique (FDR Transformation économique)</p>

Cotation des projets par critère d'impact

Cotation de chaque projet d'investissement selon sa contribution aux 23 critères de transition écologique :



Mode opératoire collaboratif



Expertise technique Transition écologique

**Comité d'expert
multi-délégation**

- Soutien des directions opérationnelles
- Relecture globale des grilles pour validation/harmonisation
- Mutualisation et transposabilité des grilles par typologie de projet (fertilisation croisée)
- Valorisation des résultats

**Directions
opérationnelles**

**Finances &
Contrôle de
gestion**

Expertise Méthode

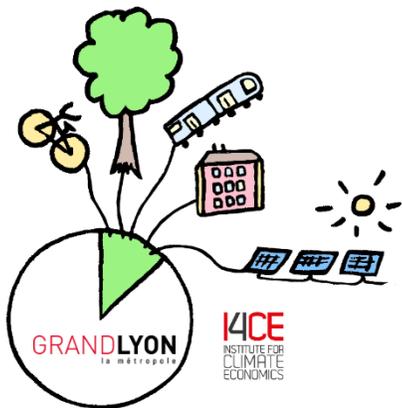
- Animation de la démarche
- Segmentation du périmètre budgétaire
- Agrégation et consolidation des résultats
- Production des livrables

Expertise Projet

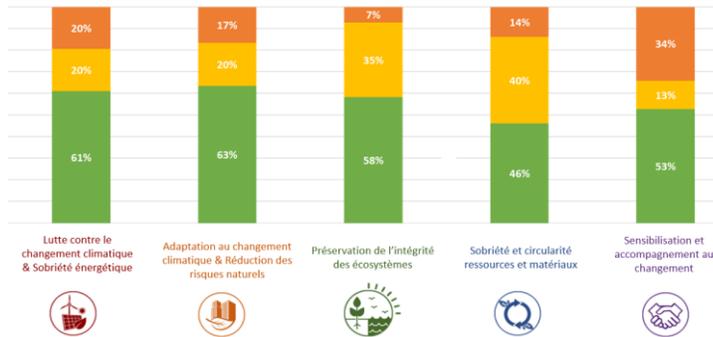
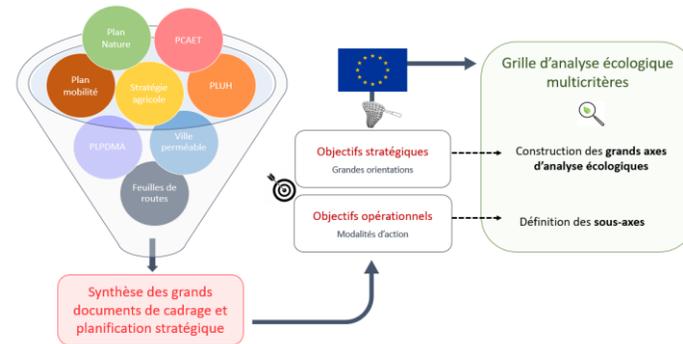
- Application de la grille par projet (évaluation, cotation)
- Transposition des axes dans les modes de faire (ex : cahier des charges)

« Green budgeting » ou « budget vert » ?

Du budget vert...



... A la budgétisation stratégique d'impact



Code	Libellé projet	Phase du projet	Favorable	Stabilisants	A améliorer	Note	Score	Montants
7049_06	AGL COLLEGES VEGETALISATION E	3 Projet validé / En cours de réalisation	146 082 € 88%	20 551 € 12%	- €	18,77	A	166 633 €
9430	METRO PISTES CYCLABLES	3 Projet validé / En cours de réalisation	4 237 429 € 91%	186 261 € 4%	232 826 € 5%	18,60	A	4 656 515 €
9294F	MUL CDC Fonctionnement	3 Projet validé / En cours de réalisation	9 187 500 € 88%	656 250 € 6%	656 250 € 6%	18,13	A	10 500 000 €
1984	MUL TECHSITE DU MB	3 Projet validé / En cours de réalisation	2 280 888 € 81%	350 906 € 13%	175 453 € 6%	17,50	B	2 807 246 €
3484	LY 8 COLLEGE AB TRAVAUX	3 Projet validé / En cours de réalisation	0 € 73%	0 € 27%	- €	17,27	B	0 €
0797_001	VEN COLLEGE RESTRUCTURATION	3 Projet validé / En cours de réalisation	1 586 842 € 79%	233 359 € 12%	180 020 € 9%	17,03	B	2 000 221 €
9873	TRAVAUX EQUIPEMENTS SPORTIFS	2 Etudes initiales / Structuration	103 598 € 56%	75 062 € 40%	7 444 € 4%	15,17	B	186 105 €
3150_001	BRO-AGRANDISSEMENT CIMETIERE	3 Projet validé / En cours de réalisation	1 457 691 € 55%	1 102 157 € 41%	106 660 € 4%	15,07	B	2 666 508 €
0753_01	VIL CONSTR COLLEGE VV CONSTRU	5 Achevement / Bilan	9 120 879 € 48%	6 587 302 € 35%	3 293 651 € 17%	13,07	C	19 001 832 €
1984_006	MUL TECHSITE DU MB	2 Etudes initiales / Structuration	0 € 34%	1 € 62%	0 € 4%	13,00	C	1 €
5554_001	LYON 4EME INTERNAT REHABILITAT	3 Projet validé / En cours de réalisation	1 290 667 € 25%	3 872 000 € 75%	- €	12,50	C	5 162 667 €
35634_01	FSS COLLEGE BB RESTRUCTURATI	3 Projet validé / En cours de réalisation	6 565 982 € 43%	5 446 210 € 36%	3 257 546 € 21%	12,17	C	15 269 748 €
1984_006	MUL TECHSITE DU MB	3 Projet validé / En cours de réalisation	22 428 € 21%	82 705 € 79%	- €	12,13	C	105 133 €
3685	FONDS APPUI STRUCTURES	3 Projet validé / En cours de réalisation	1 602 080 € 38%	1 897 200 € 45%	716 720 € 17%	12,10	C	4 216 000 €
1984_007	MUL TECHSITE DU MB	3 Projet validé / En cours de réalisation	769 574 € 30%	1 591 030 € 61%	233 466 € 9%	12,07	C	2 594 070 €
55583_001	POLE ENTREPRENEURS NORD-EST	3 Projet validé / En cours de réalisation	38 148 € 39%	39 452 € 40%	20 215 € 21%	11,83	D	97 816 €
18656_01	METRO CPER 2007 2013 CONSTRUCT	5 Achevement / Bilan	11 852 978 € 38%	11 125 163 € 36%	8 213 906 € 26%	11,17	D	31 192 047 €
57843	MEY ASS STEP TRANCHE 2	3 Projet validé / En cours de réalisation	455 687 € 38%	356 625 € 30%	376 437 € 32%	10,67	D	1 188 749 €
7561_001	AGL PPR TRAVAUX	5 Achevement / Bilan	410 475 € 14%	2 013 283 € 69%	508 207 € 17%	9,67	D	2 931 966 €
5794_006F	FSS COLLEGE BB RESTRUCTURATI	2 Etudes initiales / Structuration	305 175 € 13%	1 576 738 € 65%	559 488 € 23%	8,96	E	2 441 400 €

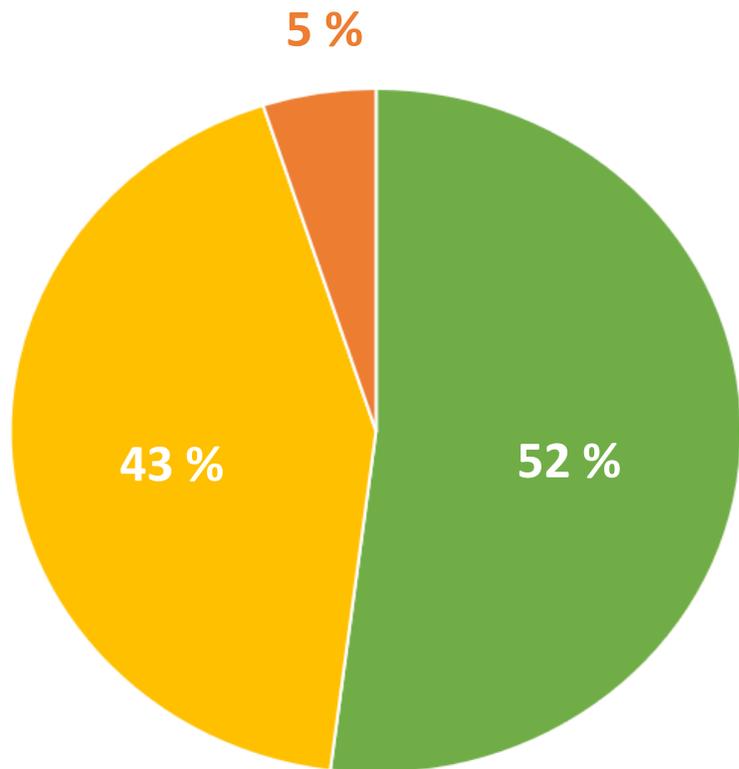
Scoring et budgétisation (par projet)

Réhabilitation
canalisation
d'assainissement

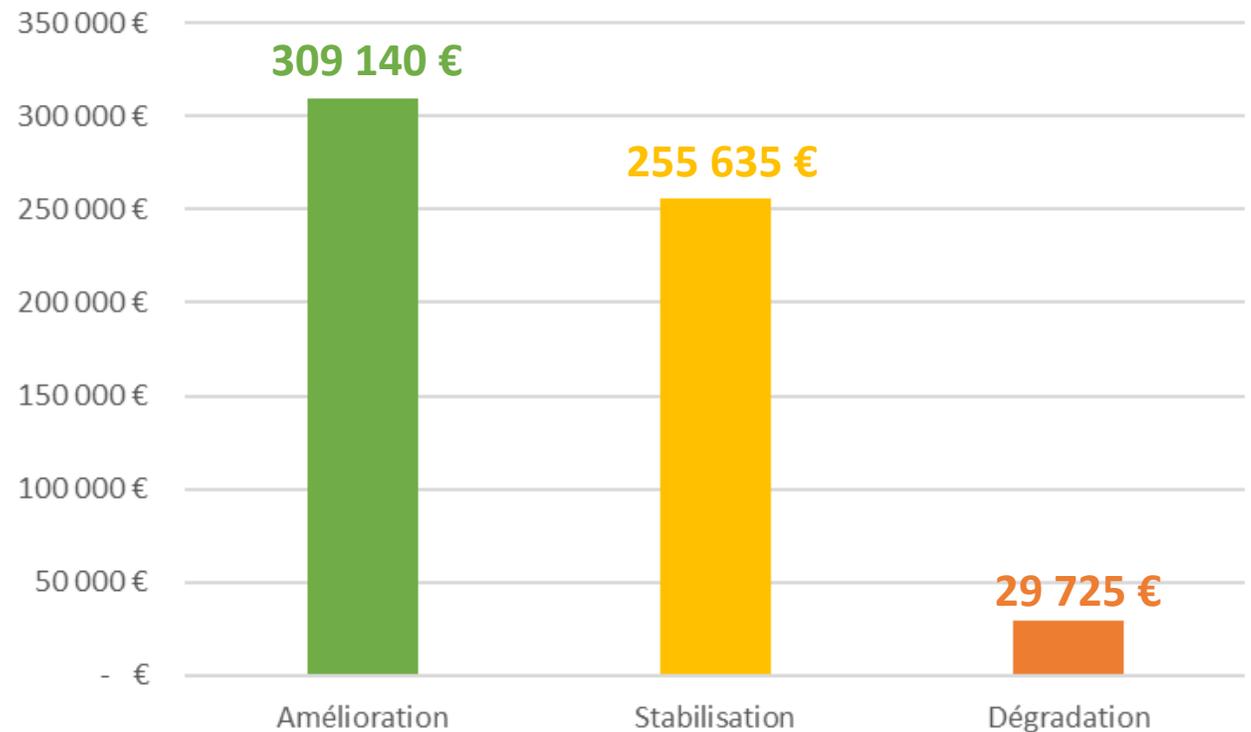
14,7/20



Répartition des cotations (%) -----> Répartition des dépenses (€)

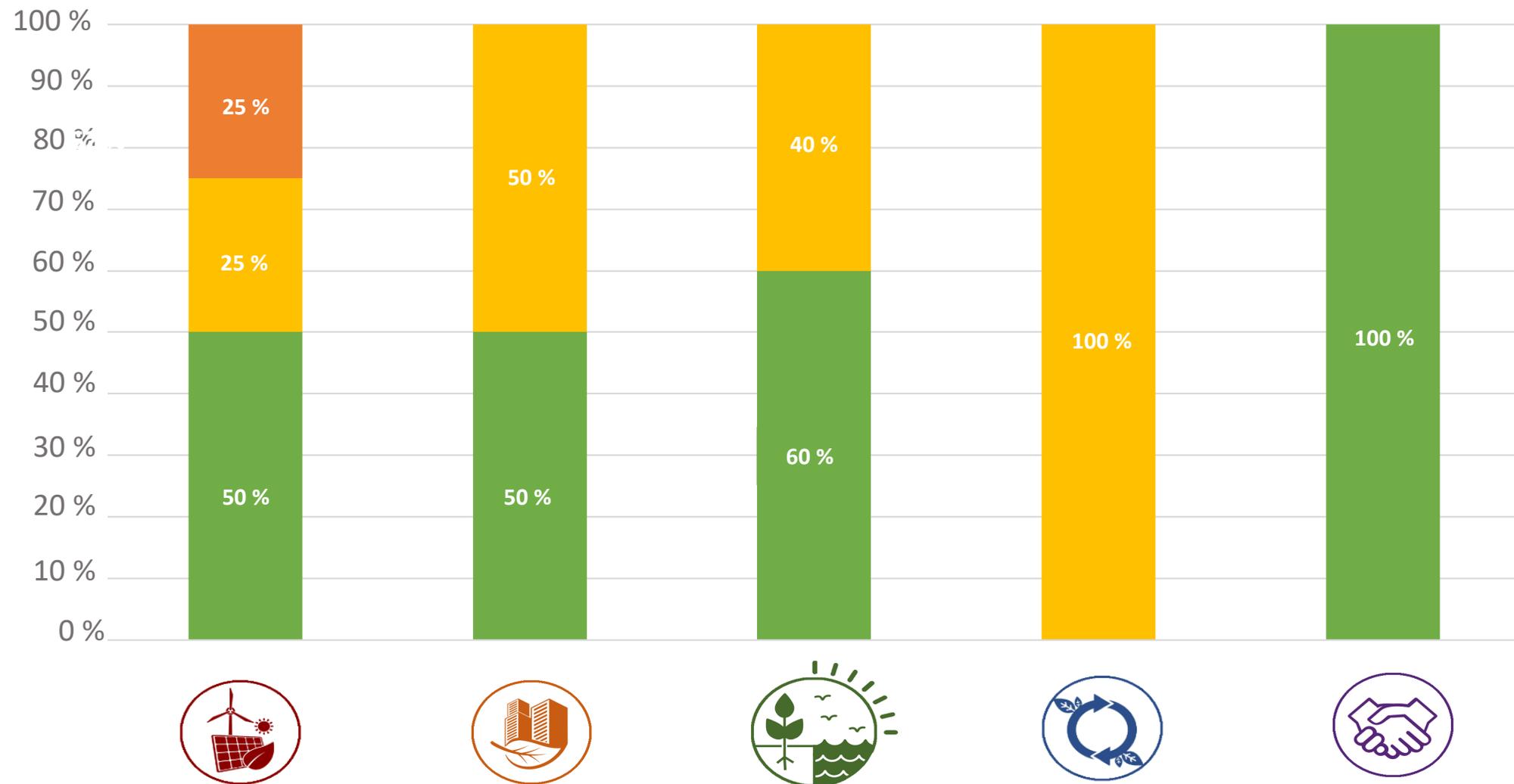


Budget total PPI : 594 501 €



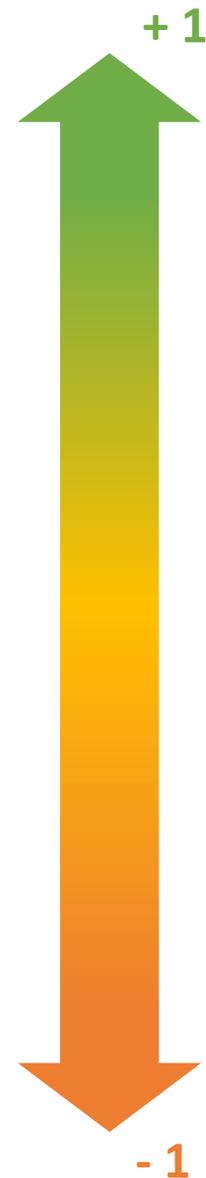
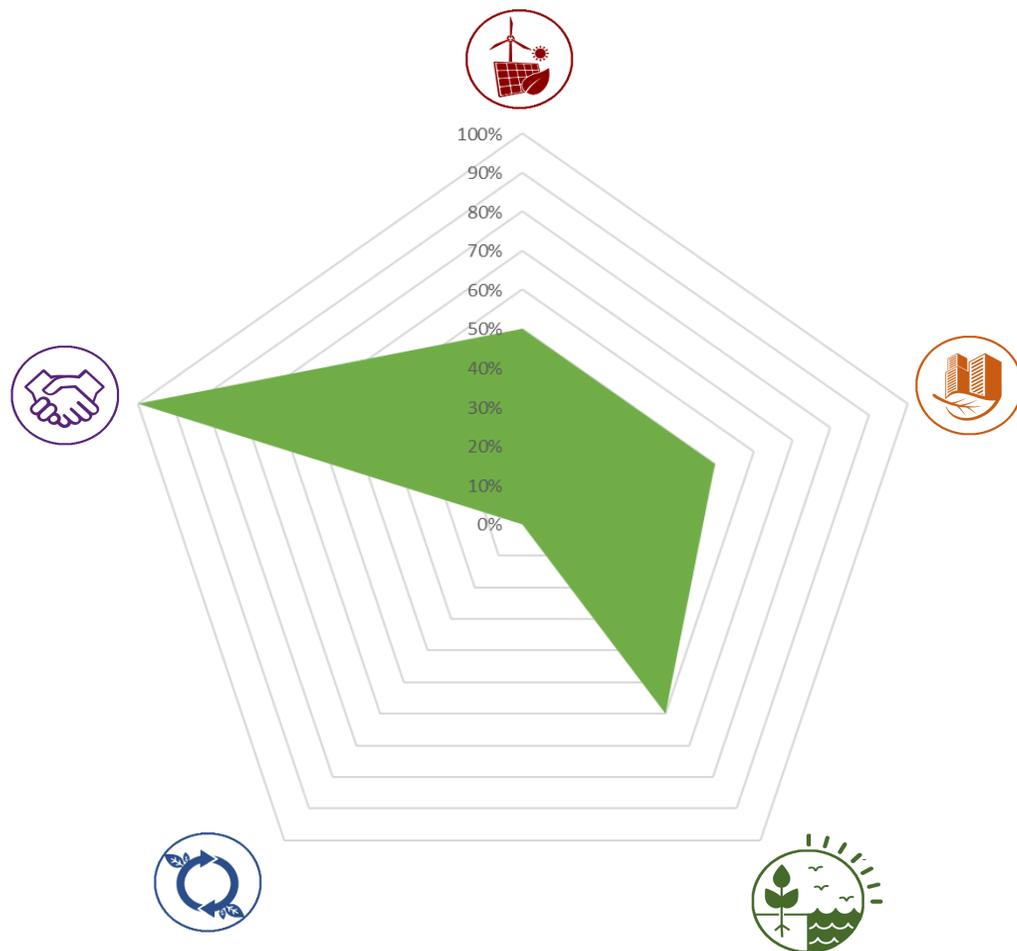
Répartition des cotations par axe (par projet)

Réhabilitation
canalisation
d'assainissement



Radars contextualisés par projet

Réhabilitation
canalisation
d'assainissement



Désimperméabilisation des sols
Déconnexion des eaux pluviales
Végétalisation (arbres de pluie)
Actions pédagogiques
Communication

Choix des matériaux → **Amélioration si biosourcés**
Valorisation des déchets → **Amélioration si tri spécifique + Réutilisation** (matériaux, terres, sables)
Consommation eau → **Amélioration si pratiques hydro économes sur les chantiers**

Émissions de GES dues au chantier (part incompressible) → **Diminution de l'impact si chantier sans tranchée**

Scoring et budgétisation (par projet)



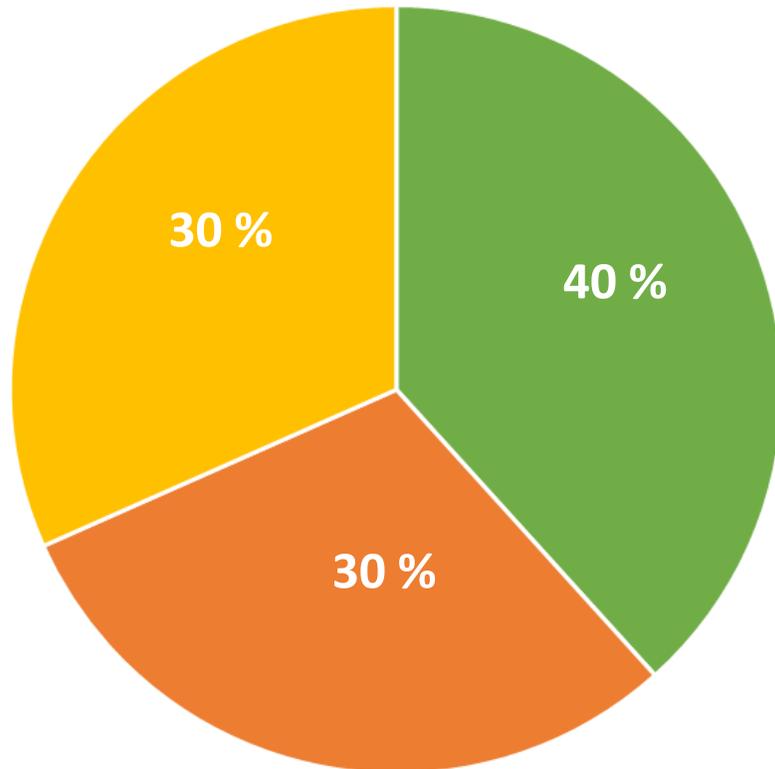
10,7/20



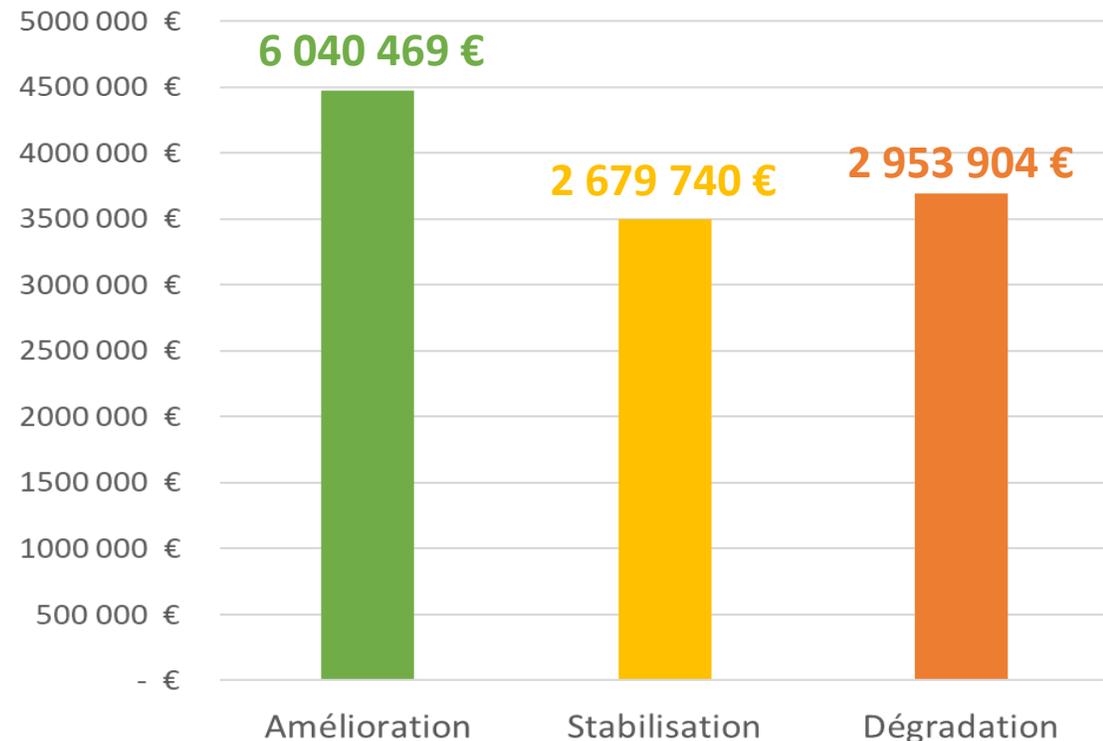
Répartition des dépenses (%)



Répartition des dépenses (€)

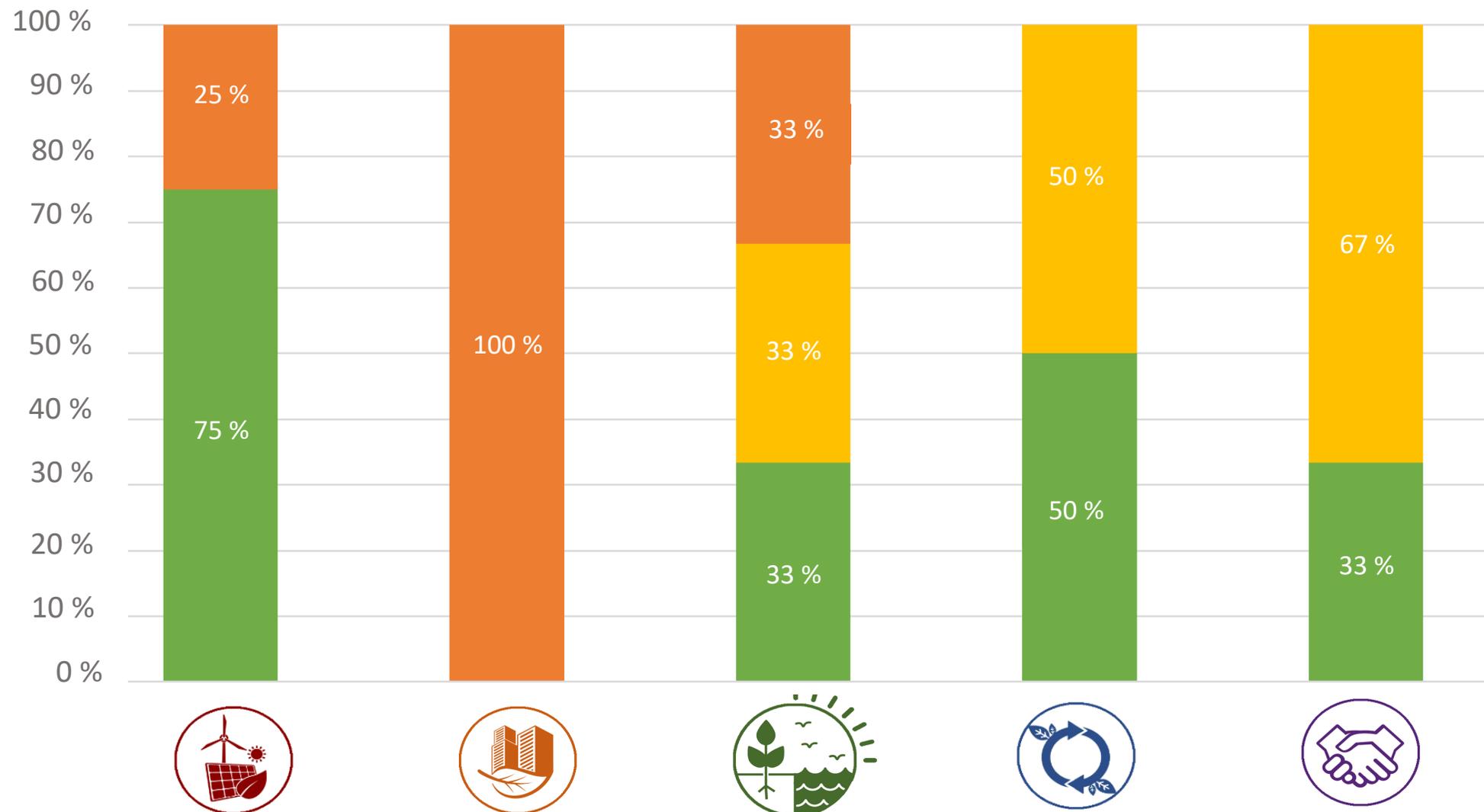


Budget total PPI : 11 674 113 €



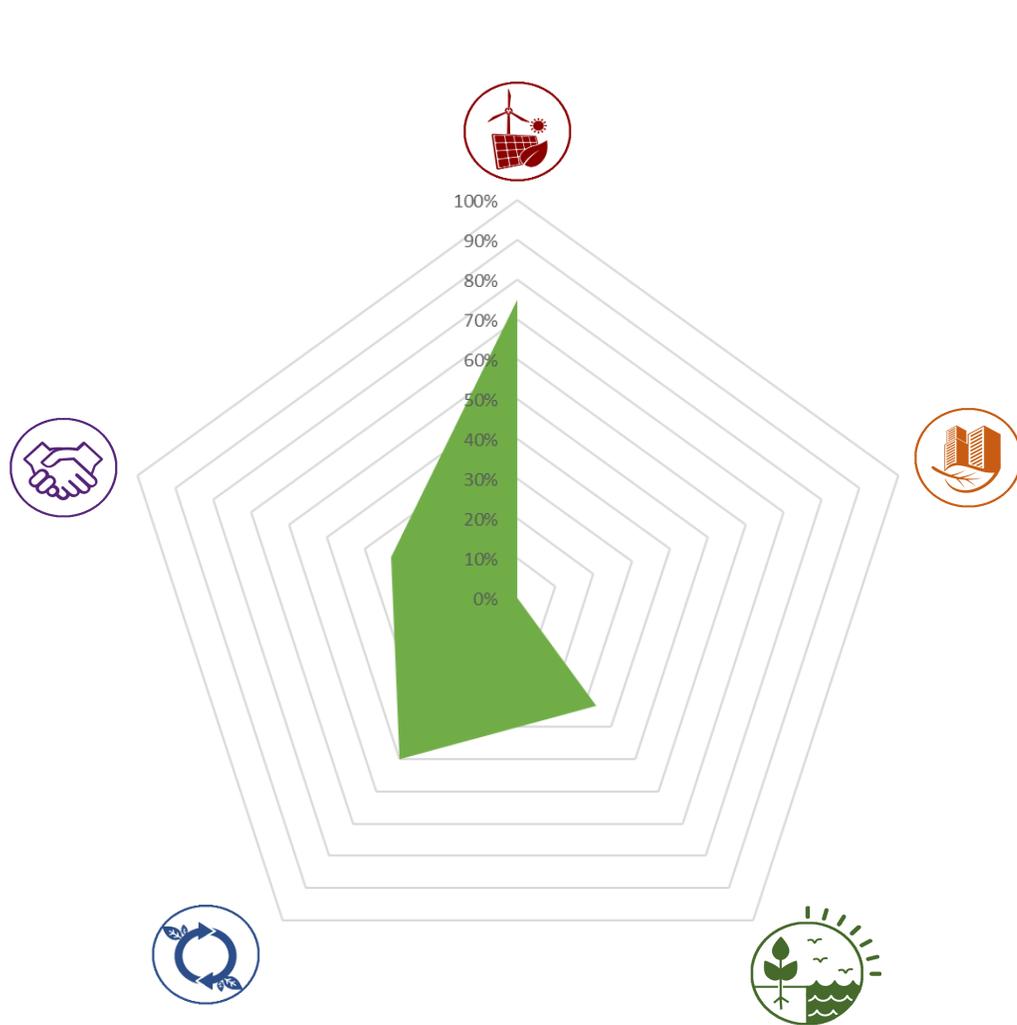
Répartition des cotations par axe (par projet)

Réhabilitation
équipement
industriel



Radars contextualisés par projet

Réhabilitation
équipement
industriel



+ 1

Dépollution des eaux usées

Bilan carbone = critère déterminant du cahier des charges
Sobriété énergétique (\searrow conso. par hab. & \nearrow énergies renouvelables)

Matériaux biosourcés

Amélioration si valorisation des déchets (eaux usées, boues...)

Actions éducatives et de sensibilisation \rightarrow Possibilité de mise en place d'ateliers pédagogiques ?

Déboisement de 2 000 m² :

Artificialisation / Désimperméabilisation

Diminution de la couverture végétale

Construction d'un parking

- 1



En conclusion..

17 juillet 2024 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Tome 7 sur 180

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

Décret du 16 juillet 2024 pris en application de l'article 191 de la loi n° 2023-1322
du 29 décembre 2023 de finances pour 2024

NOR : ECN2427020

Publics concernés : les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants qui appliquent le régime budgétaire et comptable prévu aux articles L. 5217-10-1 à L. 5217-20-1 et L. 5217-22-1 à L. 5217-22-5 du code général des collectivités territoriales, la ville de Paris, la métropole de Lyon, la collectivité de Corse, la collectivité territoriale de Guinée et la collectivité territoriale de Martinique.

Objet : modalités de mise en œuvre de l'obligation de présenter au État avant un compte administratif ou un compte financier unique initial « impact de budget pour la transition écologique » prévu par l'article 191 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice explicative : le décret précise les modalités de mise en œuvre de l'obligation instituée par l'article 191 de la loi de finances pour 2024 de présenter au État avant un compte administratif ou un compte financier unique initial « impact de budget pour la transition écologique » à compter de l'exercice 2024. L'exécution de l'analyse environnementale des dépenses d'investissement à compter de 2027 devra être confirmée par le bilan de la mise en œuvre de l'outil avant prévu par le III de l'article 191 de la loi de finances initiales pour 2024 et sera conditionnée à la mise à disposition des données de méthodologie associées.

Références : le décret peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>). Des ressources méthodologiques seront mises à disposition sur le site des collectivités locales (<https://www.collectivites-locales.gouv.fr>).

Le Premier ministre

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vis le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ;

Vis le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables ;

Vis la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, notamment son article 191 ;

Vis le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5217-10-14 ;

Vis l'avis du Conseil national d'évaluation des normes en date du 4 juillet 2024 ;

Vis l'avis du comité des finances locales en date du 9 juillet 2024.

Décree :

Art. 1^{er}. – L'Etat mentionné au I de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 mentionné en sus en œuvre pour les budgets principaux et les budgets annexes soumis aux instructions budgétaires et comptables M57 et M8.

Art. 2. – Les dépenses d'investissement mentionnées au I du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 mentionnée pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présente s'entendent comme les dépenses civiles suivantes :

A partir de l'exercice 2024, les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présente obligatoirement sont celles énumérées aux corps suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études » ;
- 2111 « Terrains nus » ;
- 2115 « Terrains bâtis » ;
- 2126 « Autres agencements et aménagements de terrains » ;
- 21312 « Bâtements scolaires » ;

Le secret des politiques climatiques efficaces...

Extraits : Article « le Monde » du 09/09/2024

https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/09/09/le-secret-de-politiques-climatiques-efficaces-l-evaluation-et-le-decloisonnement_6308314_3232.html

- Des chercheurs ont analysé les effets de 1 500 politiques climatiques mises en place dans 41 pays entre 1998 et 2022. Leur étude montre à quel point la politique écologique est une question globale et complexe.
- Seulement 63 mesures efficaces qui ont entraîné des baisses d'émissions d'au moins 4,5 % à 13 % dans différents secteurs. (63/1500 = 4,2%)
- La plupart des améliorations se produisent dans le bâtiment (24 cas), suivi par les transports (19 cas), l'industrie (16 cas) et l'électricité (10 cas).

Source : Le Monde

L'évaluation et le découplage.

Extraits : Article « Le Monde » du 09/09/2024 « Le

https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/09/09/le-secret-de-politiques-climatiques-efficaces-l-evaluation-et-le-decouplage_6308314_3232.html

1. **Combiner contraintes et incitation** : Couplage des leviers pour plus d'efficacité
2. **Élargir le référentiel** : « l'une des thématiques principales de la transition climatique, c'est la justice sociale »
3. **Élargir l'ambition** : Mettre en lumière les interactions et les **arbitrages** entre les différents objectifs, **écologiques** et **non écologiques**, et les concilier dans un nouveau contrat social.

Source : Le Monde

Ailleurs en Europe : La définition du GB selon l'Autriche

La budgétisation verte en Autriche : Bundesministerium Finanzen

The federal government's **Green Budgeting Supplement**, presented for the first time with the 2025/2026 double budget, represents a milestone in the Austrian plan under the Recovery and Resilience Plan (ARP) and provides a compact overview of the topic of green budgeting (including relevant budgetary information) in Austria. **Deliberately conceived as a "learning system"**, the green budgeting method aims to **gradually improve the existing data and analysis situation** (including on topics such as the climate-relevant funding and incentive landscape,

« Conçue délibérément comme un **« système d'apprentissage »**, la méthode de budgétisation verte vise à **améliorer progressivement la situation existante**, en matière de **données et d'analyses environnementales** des politiques publiques »



Merci pour votre attention !

Intervenante :

Siham MOULALI-GATON

Cheffe de projet
Budgétisation de transition écologique et égalité F/H

Métropole de Lyon

06 16 23 42 04

smoulaligaton@grandlyon.com

MÉTROPOLE
GRAND LYON